

RÈGLEMENT 2026-17

Règlement fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de Beauharnois de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet et de tout système de traitement tertiaire par déphosphatation et désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée

Le règlement

Il établit les exigences pour l'entretien des systèmes de traitement par rayonnements UV.

À partir de maintenant

Le règlement est officiellement en vigueur.

Pour consulter le règlement

Le règlement complet est disponible à l'hôtel de ville (sur rendez-vous) ou en cliquant [ici](https://ville.beauharnois.qc.ca/avispublics).



Donné à Beauharnois, ce 21 août 2026

Janie Arseneau, greffière